



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

En acceptant les médicaments de substitution, vous n'aurez pas de frais à avancer.

Les médicaments biosimilaires, hybrides et génériques correspondent au traitement prescrit par votre médecin.

En cas de refus, vous ne bénéficierez pas du tiers-payant et votre remboursement pourra être minoré.



Plus d'infos



Notre système de santé,
c'est aussi à chacun d'en prendre soin.

